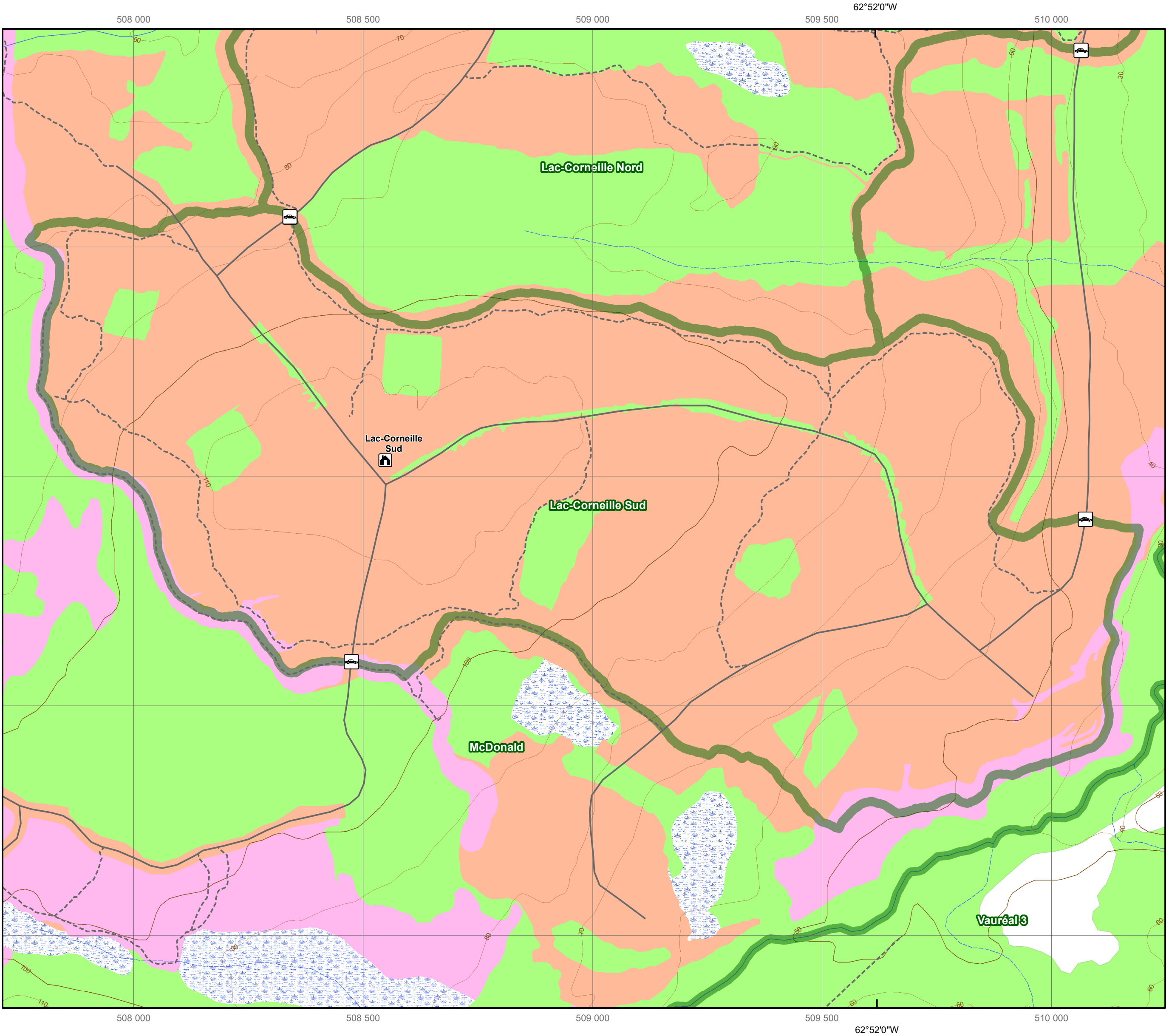




Sépaq Anticosti

Chasse au cerf - Saison 2021

Exclos:
Lac-Corneille Sud

Superficie du secteur: 1.87 Km²

- Accès en véhicule
- Hébergement rustique
- Courbe de niveau intermédiaire
- Courbe de niveau maitresse
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Chemin forestier ¹ (Véhicule)
- Sentier de chasse ¹ (Pédestre, VTT)
- Secteur de chasse
- Couvert forestier**
 - Boisé (plus de 30 ans)
 - Coupe récente (10 ans et moins)
 - Non boisé
 - Régénération (10 - 30 ans)
 - Tourbière

1- L'état des chemins peut être variable d'un secteur à l'autre
2- Secteur d'intervention forestière cartographié à partir d'une image satellitaire Sentinel-2 de 2020. Présenté à titre indicatif.

0 100 200 300 400 500 m
1:7 000

Projection universelle transverse de Mercator (UTM)
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)
Quadrillage universel transverse de Mercator de 500 mètres
Zone 20
Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres

L'échelle numérique est valide seulement lors de l'impression du document à 100%



Malgré tout le soin apporté par la Sépaq à la préparation de cette carte, celle-ci ne peut garantir l'exactitude des informations qui y sont présentées. L'utilisateur dégage la Sépaq de toute responsabilité quant à l'utilisation de ces informations. Il est aussi à noter que les limites représentées sur cette carte n'ont aucune valeur légale. Pour toute interprétation, se référer à la description technique officielle. Les limites ainsi que toutes autres informations peuvent être modifiées sans préavis.

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentations, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Les secteurs de chasse représentés sur cette carte sont les limites applicables pour la saison 2021. Ces limites ont préséance sur tout autre document.

Source des données utilisées	
Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000	1997
Cartes écoforestières	
Peuplement écoforestier	2020

Source des données utilisées
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
© Gouvernement du Québec

